



du ven. 18/07 au di. 20/07/2025

	Cadre réservé à l'organisateur	<input type="radio"/> INT
DATE :		<input type="radio"/> ESP
N° STAND :		<input type="radio"/> DEB

Demande d'admission

Les champs encadrés en rouge sont obligatoires. Les formulaires incomplets ne seront pas traités.
Veillez donc bien à nous renvoyer les pages 1 à 6 complétées.

Une fois votre demande traitée, nous ne manquerons pas de revenir vers vous dans les meilleurs délais.

1. Identification du candidat exposant

Coordonnées de facturation

Nom de facturation
N° TVA (intracom.)
Adresse
Code postal /Localité
Pays
E-mail général
Téléphone
Compte bancaire

1.2. Coordonnées du responsable

Civilité Madame Monsieur
Nom
Prénom
Fonction
Gsm
E-mail personnel
Site internet
Page Facebook

1.3. Coordonnées de correspondance (uniquement si différentes de celles reprises ci-dessus)

Nom Code postal /Localité
Adresse Pays

2. Articles exposés

2.1. Description des articles exposés

Thème(s)	Argenterie et Orfèvrerie	Horlogerie	Objets de Décoration
	Artisanat (à préciser)	Gravures et Papiers anciens	Objets de Curiosité
		Jouets anciens	Sculptures
	Arts sacrés, objets religieux	Littérature	Sièges
	Arts d'Asie	Luminaires	Tableaux, Arts Graphiques
	Bijouterie, Joaillerie	Militaria	Tapisserie
	Céramiques, Porcelaines	Mobilier	Verrerie, Cristallerie
.....			
	Collections (à préciser)		
	Autre : (à préciser)		

Dans quels siècles
situez-vous votre
marchandise ?

3. Demande du candidat

Tous les prix indiqués sont TVA comprise

3.1. Emplacement (voir plan d'implantation en annexe)

→ INTÉRIEUR DU HALL CINEY EXPO

EMPLACEMENT - 3 JOURS
2,50m de profondeur

→ Caractéristiques techniques :

- Profondeur : 2,5m / Façade : min 4m
- Fond / Côtés : aucune séparation
- Sol : recouvert de tapis bordeaux
- Eclairage : général du hall

* mètre(s) L x **2,50 m** (prof.) = m² x **24€** = €
* Minimum 4 m

angle(s) en allée centrale* x **75€** = €
*uniquement les emplacements portant la lettre «F»

EMPLACEMENT - 3 JOURS
3m de profondeur

→ Caractéristiques techniques :

- Profondeur : 3m / Façade : min 4m
- Fond / Côtés : aucune séparation
- Sol : recouvert de tapis bordeaux
- Eclairage : général du hall

* mètre(s) L x **3 m** (prof.) = m² x **24€** = €
* Minimum 4 m

angle(s) en allée centrale* x **75€** = €
*uniquement les emplacements portant la lettre «F»

COMPLEMENT "MUR" - 3 JOURS
1m de profondeur

→ Caractéristiques techniques :

- Profondeur : 1m / Façade : 3m
- Fond : tentures en velours (bleu foncé)
- Sol : recouvert de tapis bordeaux
- Eclairage : général du hall

complément(s) de 3m le long du mur x **70€** = €

ATTENTION : uniquement possible en complément d'un stand de min 4m de façade (x 2,5 ou 3 m de profondeur). 2 compléments maximum !

→ ESPLANADE EXTÉRIEURE, À L'AVANT DU HALL CINEY EXPO

EMPLACEMENT DANS UNE TENTE (SIMPLE FACE) - 3 JOURS

→ Caractéristiques techniques :

- Profondeur : 3m / Façade : 4m (3 empl. par tente MAX)
- Fond / Côtés : Bâche champagne sur le fond et les extrémités. Un auvent de 1,5m est présent à l'avant.
- Sol : plancher en bois

emplacement(s) x **280€** = €

→ Remarque importante :

- Une surface d'exposition supplémentaire de **MAXIMUM 4m x 2,5m de prof.** est autorisée devant le stand

EMPLACEMENT - 3 JOURS

→ Caractéristiques techniques :

- Dimensions : 7,5m x 3m
- Sol : tarmac

emplacement(s) x **210€** = €

→ DÉBALLAGE «AU CUL DU CAMION», SUR LES PARKINGS EXTÉRIEURS

EMPLACEMENT DÉBALLAGE - 3 JOURS
À l'extérieur, sur le parking du Marché Couvert

→ Caractéristiques techniques :

- Dimensions : 10m l x 5m P 19m l x 3,75m P 7m l x 6m P 8m l x 5m P 9m l x 3m P **Cochez svp !**
- Sol : béton

emplacement(s) x **210€** = €

EMPLACEMENT DÉBALLAGE - 1 JOUR (VENDREDI)
À l'extérieur, sur le parking du Marché Couvert

→ Caractéristiques techniques :

- Dimensions : 10m l x 5m P 19m l x 3,75m P 7m l x 6m P 8m l x 5m P 9m l x 3m P **Cochez svp !**
- Sol : béton

emplacement(s) x **210€** = €

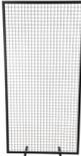
CAUTION DÉBALLAGE

Le versement d'une CAUTION de 100,00€ est dorénavant obligatoire pour toute inscription au déballage. Elle sera restituée par virement bancaire à l'issue de la foire (dans les 10 jours ouvrables) pour autant que

- l'exposant ait laissé sa marchandise exposée jusque 18h00 le vendredi
 - l'exposant ne soit pas reparti avec des pièces qui auraient été vendues mais oubliées par l'acheteur
- (Cfr. Point 14 des Conditions générales)

3.2. Equipement du stand - Mise à disposition de matériel pour les 3 jours (Prix TVAC)

Uniquement pour les stands intérieurs

<p>Raccordement électrique 1000W Conso. incluses</p> <p>prévoir une allonge de 4m</p> <p>ÉLECTRICITÉ</p>  <p>x 1.000watts x 80€</p>	<p>Grande table 2m x 0,80m</p>  <p>table(s) x 20€</p>	<p>Grande table nappée 2m x 0,80m</p>  <p>table(s) n. x 35€</p>	<p>Petite table 1,20m x 0,80m</p>  <p>table(s) x 20€</p>
<p>Petite table nappée 1,20m x 0,80m</p>  <p>table(s) n. x 35€</p>	<p>Mange-debout H 112cm - Ø 85cm</p>  <p>table(s) x 20€</p>	<p>Mange-debout nappé H 112cm - Ø 85cm</p>  <p>table(s) n. x 35€</p>	<p>Chaise haute - Tabouret de bar en cuir noir</p>  <p>tabouret(s) x 15€</p>
<p>Chaise «bistrot» noire</p>  <p>chaise(s) x 5€</p>	<p>Grille autoportante H 250cm - l 125cm</p>  <p>grille(s) x 25€</p>	<p>Grille avec fourreau sur 1 face H 250cm - l 125cm</p>  <p>grille(s) x 35€</p>	<p>Grille avec fourreau sur 2 faces H 250cm - l 125cm</p>  <p>grille(s) x 35€</p>
STAND CLÉ SUR PORTE			<p>Spot à fixer</p>  <p>spot(s) x 35€</p>
<p>Panneau mélaminé H 2,5m - l 1m (stand) mont. inclus (par m)</p>  <p>mètre(s) x 35€</p>	<p>Raidisseur/Frise pour stand mont. inclus (par m)</p>  <p>mètre(s) x 10€</p>	<p>Spot LED pour stand mont. inclus, sur frise optionnel</p>  <p>spot(s) x 35€</p>	
<p>Chaîne pour lustre (-10kg) mont. inclus</p>  <p>chaîne(s) x 40€</p>	<p>Chaîne pour lustre (+10kg) mont. inclus</p>  <p>chaîne(s) x 55€</p>	<p>Chaîne pour lustre (+10kg) avec électricité / mont. inclus</p>  <p>point(s) x 100€</p>	<p>Structure en aluminium suspendue (long. 4m)</p>  <p>structure(s) x 120€</p>

Total du matériel souhaité = €

3.3. Invitations clients (format électronique uniquement)

Les entrées commandées seront disponibles dans votre espace personnel sur notre site www.cineyexpo.be

Je commande entrées électroniques au prix de **5€ TVAC** (pour 1 personne et pour 1 jour).

Remarque: seules les invitations présentées à l'entrée seront facturées à l'issue du salon.

4. Préférences

4.1. Emplacement(s) souhaité(s) par ordre de préférence

Préférence n° 1

Préférence n° 2

Préférence n° 3

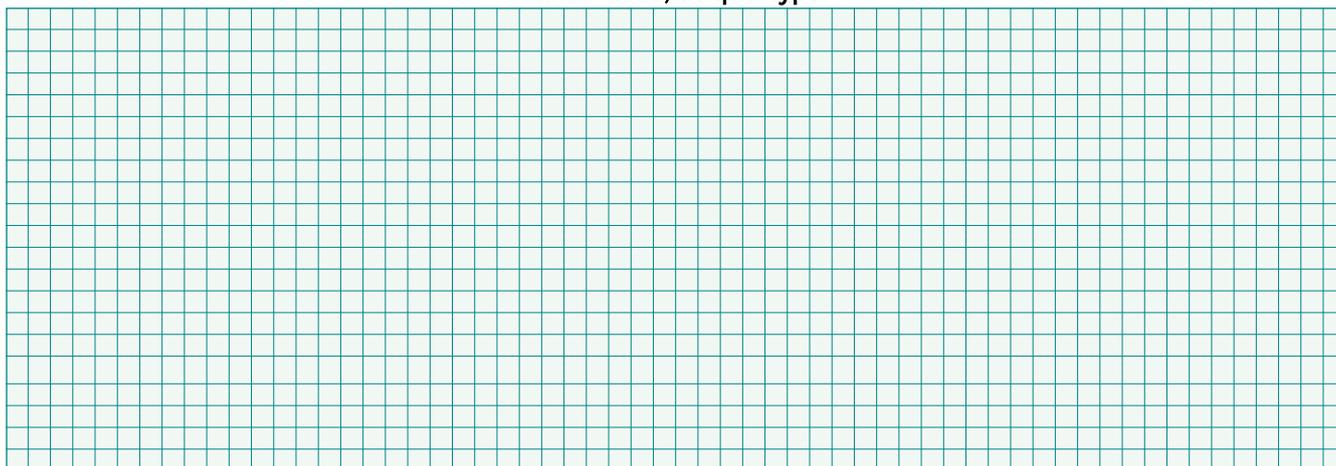
L'attribution du stand par l'organisateur se fera en fonction de la date de réception de votre acompte et des disponibilités. Elle ne sera définitive qu'après accord de l'organisateur et paiement complet du total de votre commande.

4.2. Remarque(s) éventuelle(s)

4.3. Croquis de l'implantation du stand *(uniquement pour les stands intérieurs)*

Merci de nous communiquer un croquis de l'implantation de votre stand en précisant l'endroit des cloisons, des points d'accroche pour luminaires, du mobilier, ...

Précisez également si vous envisagez d'installer un fond personnel sur votre emplacement, et, dans l'affirmative, de quel type.



5. Matériel publicitaire

La réussite du salon dépend aussi de votre engagement à le promouvoir !

5.1. Matériel publicitaire

Je participe activement à la promotion du salon et souhaite obtenir **gratuitement** :

pack(s) de **20 flyers** **affiches A4** **affiches A3** *Indiquez le nombre souhaité*

5.2. Visibilité Web / E-mails / Réseaux sociaux

Je souhaite recevoir gratuitement par courriel le **pack média** comprenant :

- le bandeau signature accompagnant l'envoi de mes e-mails
- l'affiche du salon en format JPEG
- le descriptif du salon en format PDF
- les liens hypertextes dirigeant mes clients vers le site internet et la page facebook de l'événement

6. Accès exposants

Toute réservation donne droit à un nombre limité d'accès gratuits (pass) défini comme suit :

Hall Ciney Expo & tentes esplanade :

- **3 pass** (exposant **et/ou** montage/démontage) **par stand (ou tente) de 4m à 8mL**
- **4 pass** (exposant **et/ou** montage/démontage) **par stand (ou tente) de 9m L et plus**
 - Le pass-exposant** : permet un accès au site du mercredi 16/07 (08:30) au lundi 21/07 (12:00)
 - Le pass montage/démontage** : permet un accès au site les mercredi 16/07 et jeudi 17/07 (08:30 - 19:00) + le dimanche 20/07 (18:00 - 23:00) et le lundi 21/07 (08:00 - 12:00)

Toute demande de pass supplémentaires sera payante (30€/pass) et limitée à

- 2 pass supplémentaires payants pour les stands (ou tentes) de 4 à 8m L
- 3 pass supplémentaires payants pour les stands (ou tentes) de 9m L et plus

Déballage extérieur:

- **2 pass-exposants par emplacement**

Le pass-exposant déballage : permet un accès au site du vendredi 18/07/25 (7:30) au dimanche 20/07/25 (23:00)

Toute demande de pass exposant "déballage" supplémentaires sera payante (30€/pass) et limitée à 2 pass supplémentaires payants par emplacement

ATTENTION : La transmission des QR-Codes ou des pass à une personne est strictement INTERDITE.

Afin de personnaliser vos pass, vous recevrez lors de la confirmation de réservation, le document "Accès exposants". Ce dernier devra, lors de chaque édition, nous être renvoyé au plus tard pour la date mentionnée sur le document.

7. Sélection

Toutes les demandes d'admission au salon sont soumises à l'approbation d'un Comité de Sélection dont les critères d'approbation sont :

- 1) la disponibilité des différents espaces d'exposition;
- 2) le bon équilibre du contenu du salon;
- 3) l'adéquation entre le thème du salon et la marchandise/l'activité de l'exposant;
- 4) la qualité des produits, marques et/ou services présentés au salon;
- 5) la variété des produits et/ou services présentés sur l'ensemble du salon.

Le refus ou l'acceptation du candidat-exposant par le Comité de Sélection sera communiqué par courriel par CINEY EXPO SA, au plus tard 15 jours avant le début du salon. Le comité de sélection peut également, à tout moment, exiger le retrait de tout objet exposé qui serait non conforme à ses exigences et éventuellement l'annulation de l'attribution du (des) stand(s).

8. Récapitulatif de ma demande

- a) Emplacement(s) € tvac
b) Matériel supplémentaire € tvac
c) Caution €
pour les emplacements extérieurs & les tentes

TOTAL (TVAC) = €

Pour les étrangers ayant un n° de tva intracommunautaire:
- TVA 21% belge non due (Art. 44 de la TVA)
- TVA due par le preneur de services (Art. 196 de la TVA)

TOTAL À PAYER = €

Acompte OBLIGATOIRE de 50% à la réservation = €

Solde à nous adresser pour le 16 juin 2025

BENEFICIAIRE C I N E Y E X P O S A

IBAN B E 5 5 0 6 8 2 3 2 9 8 6 0 4 4

BIC G K C C B E B B

COMMUNICATION P U C E S J U I L L E T 2 0 2 5
V O T R E N O M D E F A C T U R A T I O N

9. Déclaration du candidat-exposant

Nous avons pris connaissance des conditions générales du salon ainsi que de la politique de confidentialité, disponibles sur www.cineyexpo.be et présentes sur la page suivante du présent formulaire. Nous déclarons les accepter dans leur ensemble, sans aucune réserve, et nous nous engageons à nous y conformer.

Fait à _____, le _____

Nom et prénom du responsable :

Signature du responsable :

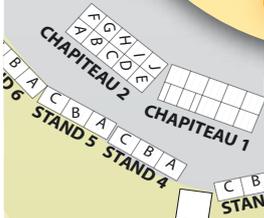
Cachet de l'entreprise :





ANTIQUITÉS
BELLE BROCANTE
COLLECTIONS

ESPLANADE

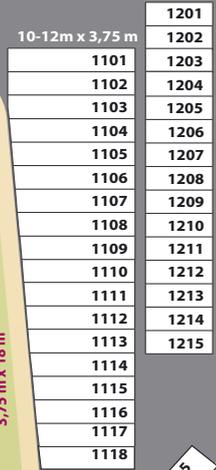
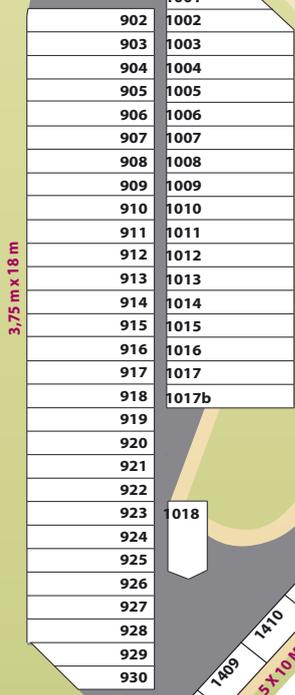
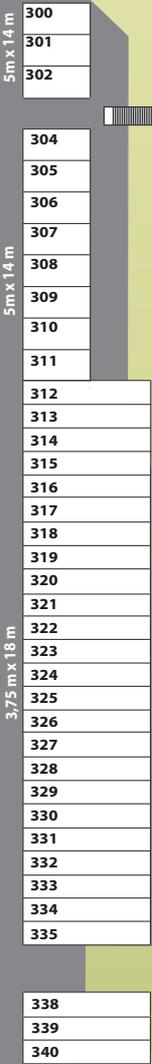
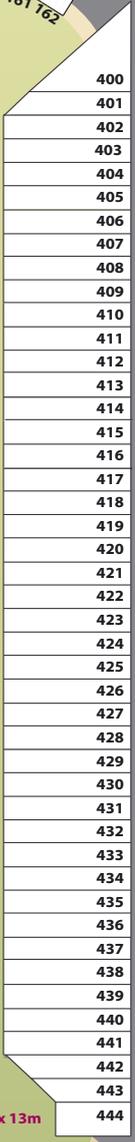


EMPLACEMENTS
EXTÉRIEURS
[PARKINGS]

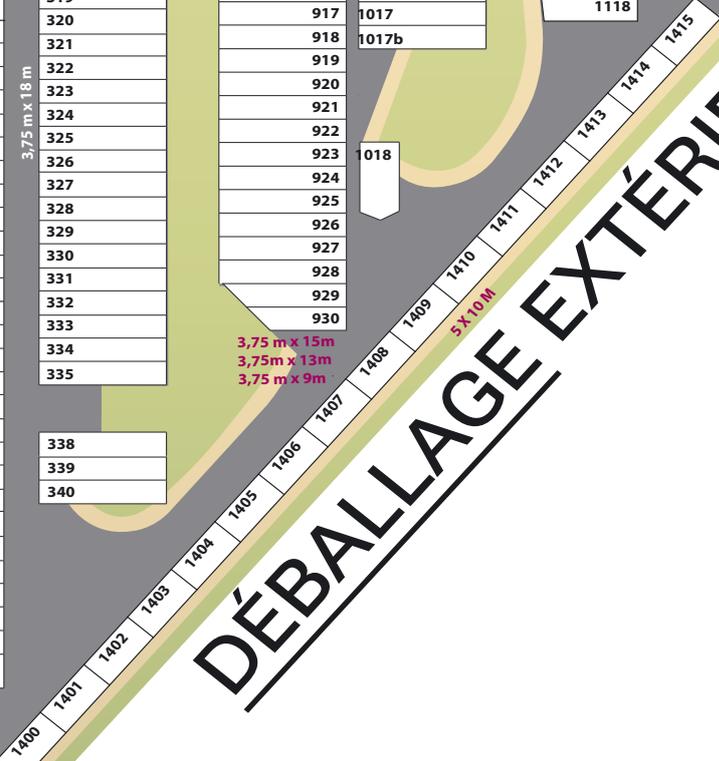
GUICHET

ENTREE
INGANG
ENTRANCE

GUICHETS



DÉBALLAGE EXTÉRIEUR



CONDITIONS GÉNÉRALES

CINEY PUCES & ANTIQUITÉS (du 18/07 au 20/07/2025)

1. DÉFINITION

Le présent règlement définit par «exposant» ou «candidat exposant», l'exposant lui-même et la société dont les références se trouvent sur le formulaire de demande d'admission, ses employés, préposés ou mandataires et par «organisateur», la société CINEY EXPO S.A.

2. ADMISSION

Les emplacements sont loués à toute firme ayant une activité compatible avec le thème du salon. L'organisateur se réserve le droit d'accepter ou de refuser toute demande de participation. De même, l'organisateur peut à tout moment annuler une demande qu'il aurait acceptée ultérieurement.

Le refus ou l'annulation d'une demande de participation par l'organisateur ne donne lieu au paiement d'aucune indemnité autre que le remboursement intégral des arrhes versées.

3. RÉSERVATION

Toute réservation doit être faite via le formulaire de demande d'admission. Elle implique le paiement dû dans les délais fixés et suivant les modalités décrites dans le formulaire d'inscription.

Les stands sont attribués au fur et à mesure et en fonction des réservations. L'attribution ne sera définitive qu'après réception du solde. En aucun cas, le candidat exposant ne peut se prévaloir d'un emplacement bien précis. En effet, l'organisateur peut, à tout moment, modifier l'implantation et l'attribution des stands. Il devra cependant prévenir le candidat exposant par courriel au plus tard la veille de l'événement. La réservation étant personnelle, aucune modification de locataire ou d'occupant ne peut se faire sans l'accord écrit de l'organisateur.

4. PAIEMENT & FRAIS

Toute réservation implique le paiement intégral de la totalité du montant prévu, au plus tard pour la date reprise sur le formulaire de demande d'admission.

Un acompte de 50% sera exigé à la réservation en vue de valider toute inscription. Après réception de cet acompte, une confirmation de réservation, accompagnée de la facture, sera envoyée à l'exposant. Le solde sera payé au plus tard à la date mentionnée sur le formulaire de réservation.

Passé ce délai, des frais de rappel de 25€ HTVA vous seront automatiquement facturés. L'exposant ne peut disposer de son stand que moyennant le paiement de la totalité de toutes les factures lui ayant été adressées. Les chèques bancaires ne sont plus acceptés, que ce soit à titre d'acompte ou de paiement.

Le candidat exposant ou l'exposant qui viendrait à se désister, pour quelque motif que ce soit, ne pourra en aucun cas se prévaloir du remboursement des arrhes versées. Tout désistement intervenant moins de 30 jours calendriers avant l'événement entraînera de facto l'exigibilité des montants dus (suivant le formulaire de demande d'admission et les éventuelles factures complémentaires) dans leur totalité, et ce, à titre d'indemnité de résiliation unilatérale.

5. HORAIRES

Les horaires de montage/démontage et accès aux stands sont transmis via le planning de l'événement.

6. PLAN DE LA FOIRE

The organizer will endeavour to satisfy as many as possible precise requests for stands, as and when reservations are made and in order of arrival. In no case is the organizer obliged to assign a specific stand, even if it was occupied during a previous edition of the fair.

7. PRODUITS, SERVICES & EXPERTISE

7.1. PRODUITS ET SERVICES

Les exposants sont censés posséder les droits et autorisations nécessaires à la présentation des produits et services exposés sur leur stand. Ils doivent également pouvoir justifier l'origine des marchandises vendues,

soit via l'inscription dans le livre de police (pour achat ou dépôt de vente à un particulier), soit via la facture d'un confrère ou d'une salle de vente.

Dès lors, l'organisateur n'assume aucune responsabilité à ce sujet, pas même en cas de concurrence déloyale entre exposants ou à l'égard de tiers.

7.2. PRODUITS EXCLUS

Aucun produit toxique, explosif, arme non démilitarisée ou d'une dangerosité similaire ne peuvent être introduits dans l'enceinte du Ciney Expo (parkings compris). L'organisateur se réserve le droit de demander le retrait immédiat de tout produit/service n'ayant aucune cohérence avec le thème du salon. La nourriture et les boissons sont interdites à la vente sauf dérogation de l'organisateur.

Les pièces en ivoire et les animaux naturalisés sont autorisés sur la foire UNIQUEMENT s'ils sont accompagnés d'un certificat CITES.

Les bijoux neufs sont interdits. Seuls les bijoux ayant pour provenance les vides maisons, les brocantes et les fonds de magasins peuvent être exposés sur la foire.

7.3. EXPERTISE

7.3.1. L'EXPERT

L'expert est chargé de contrôler l'authenticité et l'état de conservation des antiquités exposées. Il examine les pièces qui tombent dans son champ d'expertise, avant l'ouverture et pendant la durée du salon.

L'exposant s'engage à retirer de son stand, immédiatement et à titre définitif, les pièces refusées par l'expert après analyse.

Les décisions de l'expert sont transmises à l'exposant concerné, ainsi qu'au comité d'organisation. En aucun cas, elles ne peuvent être utilisées ou invoquées par des tiers.

En cas d'incertitude concernant l'authenticité ou l'état de conservation de la pièce, l'expert est tenu au principe de précaution : il accordera le bénéfice du doute à l'objet.

Les décisions rendues par l'expert le sont selon l'état de ses connaissances et des moyens dont il dispose sur le salon pour exécuter sa mission.

L'expert est en droit de refuser la délivrance d'un certificat.

L'expert peut ignorer et ne pas considérer un certificat préétabli.

Aucune responsabilité ne pourra être engagée, ni contre l'expert, ni contre l'organisateur.

7.3.2. DESCRIPTIF DE L'OBJET

L'expert vérifie que les dates et attributions défendues par l'exposant sont acceptables. Pour cela, il est souhaitable d'accompagner les objets d'un descriptif qui indique l'attribution de l'objet par le vendeur. Ce descriptif doit être lisible pour l'expert et pour les visiteurs du salon.

7.3.3. CERTIFICATS

Si l'objet est accompagné d'un certificat écrit par un expert spécialisé dans le domaine de l'objet, ce certificat ne sera valable que s'il se trouve sur le salon, dans le stand du vendeur. Ce certificat doit être à tout moment accessible pour l'expert.

7.3.4. ASSISTANCE AU VISITEUR

Au cours du salon, l'expert assistera les visiteurs dans leurs achats et répondra à leurs questions concernant la nature, la rareté et l'état général des objets exposés ou qui lui sont présentés par les visiteurs.

7.3.5. ENGAGEMENTS DES EXPOSANTS ENVERS L'ACHETEUR

Le vendeur sera, en toutes circonstances, responsable de ce qu'il vend et il accordera une attention particulière à la formulation des attributions et aux explications fournies à l'acheteur potentiel.

7.3.6. COPIES ET RESTAURATIONS

Les copies et les œuvres/pièces dotées de fausses signatures ne sont bien entendu pas acceptées. Les restaurations peuvent entraîner le rejet d'une pièce si elles n'ont pas été réalisées selon les règles du métier ou si elles ont été réalisées dans l'intention de tromper et d'en modifier les caractères d'origine.

CINEY EXPO S.A.

3, Rue du Marché Couvert - 5590 Ciney (Belgique)
N° TVA : BE0434.574.351
IBAN : BE55 0682 3298 6044 (GKCCBEBB)

Coordinatrices de la foire :

Marie GILISSEN - +32 83 61 53 84
Nancy ROLLAND - +32 83 61 53 85
puces@cineyexpo.be

Les copies d'œuvres ne seront acceptées que si elles sont de grande qualité artistique et si les techniques de copie étaient acceptées à la période de la création de l'œuvre.

8. AMÉNAGEMENT

Les emplacements intérieurs sont loués recouverts de tapis mais ne sont pas cloisonnés; cet aspect restant à l'appréciation et aux frais de chaque exposant. L'organisateur se réserve le droit de refuser tout matériel et/ou mobilier dont l'état et/ou la présentation seraient de nature à déprécier l'allure visuelle générale du salon. En outre, l'organisateur peut faire meubler et/ou aménager par ses propres services et aux frais de l'exposant, le stand de ce dernier qui ne serait pas aménagé suivant l'esthétique générale du salon.

9. PRÉSENCE SUR LE STAND

La réservation d'emplacement(s) à l'intérieur du hall et dans les tentes extérieures est accordée seulement pour une occupation réelle par l'exposant et ce, durant toute la foire. Les emplacements devront être garnis durant toute la durée de l'événement, jusqu'à l'heure prévue pour la fermeture au public, d'articles en nombre suffisant pour couvrir toute la surface du/des emplacements réservés. Les exposants devront utiliser les emplacements attribués sans déborder dans les allées (cfr respect du marquage au sol délimitant les emplacements), ni sur les stands voisins. Les emplacements devront être occupés par les seuls signataires de la demande d'admission. Il est formellement interdit de sous-louer, d'échanger ou de partager à titre gratuit ou onéreux, tout ou partie de l'emplacement, sous peine d'exclusion définitive de la foire.

10. ACCÈS AU SITE & STATIONNEMENT

L'accès à l'intérieur de l'enceinte de la foire ne sera autorisé qu'aux exposants disposant de titres d'entrée spécifiques (Pass-exposants ou bracelets) et distribués pour eux uniquement par l'organisateur. La cession de ces titres à une autre personne est strictement INTERDITE.

Il est strictement interdit de garer les véhicules dans les pelouses, sur l'esplanade ou encore le long du hall CINEY EXPO, ceci afin de laisser l'accès aisé aux services de secours.

11. LE NETTOYAGE

Avant l'ouverture et après la fermeture du salon aux visiteurs, les tapis des allées seront nettoyés par les soins de l'organisateur. Chaque soir, après le départ des visiteurs, les exposants déposeront leurs sacs poubelles dans les containers réservés à cet effet.

L'entretien du stand est à charge de l'exposant. Il peut cependant être réalisé par l'organisateur moyennant paiement.

Sont strictement interdits sous peine d'amende (200 €) :

- Le dépôt sauvage de déchets sur le site (le long des bâtiments, sur les parcs, dans les talus, ...)
- Le dépôt, dans nos containers, de déchets n'ayant aucun lien avec la foire (déchets ménagers, matelas, ...)

12. MATÉRIEL SUPPLÉMENTAIRE

En cas de raccordement électrique (par prise de 1.000 W), l'exposant devra se munir d'une allonge de 4m minimum. A l'extérieur, les exposants seront tenus de prévoir une allonge suffisante pour accéder au coffret divisionnaire qui leur sera désigné. Aucune allonge n'est fournie par l'organisateur.

Il est strictement interdit de se brancher au coffret sans avoir demandé le raccordement au moment de l'inscription.

Le matériel loué devra être restitué au délégué de l'organisation le soir du dernier jour de la foire, avant 23h00, sous peine de facturation :

- table : 100,00 € HTVA/pc
- chaise : 30,00 € HTVA/pc
- housse et nappe en tissu : 80,00 € HTVA/pc

Attention : toute réservation de matériel effectuée la semaine de l'événement entraînera la facturation de celui-ci à 200% du prix de base.

13. DÉMONTAGE

Sauf autorisation exceptionnelle accordée par l'organisateur, aucun exposant ne peut procéder au démontage, même partiel, de son stand avant la fermeture officielle au public (18h00).

Par ailleurs, les emplacements doivent être vidés et nettoyés à la date prévue.

Passé ce délai, l'organisateur procédera à l'évacuation de tout matériel ou marchandise restant, ainsi qu'à la remise en état des lieux et ce, aux risques, périls et frais de l'exposant. L'organisateur n'aura aucune formalité judiciaire à remplir à cet égard.

14. DÉBALLAGE

14.1. CAUTION

A partir de 2025, une caution d'un montant de 100 € TVAC devra obligatoirement être versée. Elle sera restituée à l'issue de la foire, dans les 10 jours ouvrables, par virement bancaire, pour autant que les conditions ci-dessous aient été respectées :

- L'exposant respecte scrupuleusement les horaires de présence sur son stand durant l'ouverture au public (min 14h-18h00 le vendredi)
- Toute marchandise vendue mais non récupérée par l'acheteur est impérativement déposée, par l'exposant, au desk d'accueil, à l'entrée du hall Ciney Expo.
- L'exposant respecte scrupuleusement les différents points du règlement de notre foire (accès exposants, gestion des déchets, sécurité, ...)

Chaque exposant est donc tenu de communiquer ses coordonnées bancaires lors de l'inscription.

14.2. DÉROULEMENT DU DÉBALLAGE

- Une fois stationnés dans la zone «déballage», les véhicules devront obligatoirement rester fermés. Aucun matériel (table, tonnelle, ...) et aucune marchandise ne pourront être déchargées avant 14h00 au signal de l'organisateur.
- Les exposants devront impérativement quitter la zone déballage une fois leur camion stationné sur leur emplacement
- Toute circulation ou déplacement de véhicule est strictement interdit dans la zone déballage, pendant les heures d'ouverture au public (de 14h00 à 18h00 le vendredi !)

Toute infraction aux consignes reprises ci-avant sera sanctionnée, d'une part, par le non remboursement de la caution. D'autre part, une exclusion de l'exposant pourra être prononcée.

15. RESPONSABILITES ET ASSURANCES

L'organisateur assure en incendie, tant pour son compte que pour celui des exposants, le matériel du stand (structure) et le mobilier mis à disposition. L'organisateur décline toute responsabilité, notamment celle qui concerne toute faute ou dommage provoqué par un membre du personnel de la société organisatrice, ainsi que tout dommage ou vol qui pourrait subvenir aux pièces exposées, pour quelque raison que ce soit.

Chaque exposant est invité à contracter une assurance vol et incendie couvrant son matériel et surtout à prendre les dispositions nécessaires pour mettre en sécurité tout objet de valeur. L'exposant doit prévoir une clause d'abandon de recours contre l'organisateur et les occupants du Ciney-Expo.

16. RÈGLEMENT

De part sa participation à la foire, l'exposant s'engage à respecter toutes les clauses, quelles qu'elles soient du présent règlement. L'organisateur est le seul juge des mesures à prendre en ce qui concerne l'application des dites clauses.

17. POLITIQUE DE CONFIDENTIALITE

Notre politique de confidentialité est disponible sur notre site www.cineyexpo.be

CINEY EXPO S.A.

3, Rue du Marché Couvert - 5590 Ciney (Belgique)
N° TVA : BE0434.574.351
IBAN : BE55 0682 3298 6044 (GKCCBEBB)

Coordinatrices de la foire :

Marie GILISSEN - +32 83 61 53 84
Nancy ROLLAND - +32 83 61 53 85
puces@cineyexpo.be